

222C2203
FR0012333284-FS0741

14 septembre 2022

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce).

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ABIVAX
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 12 septembre 2022, la société par actions simplifiée Truffle Capital¹ (5 rue de la Baume, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse :

- à titre de régularisation, le 27 juillet 2021, par suite d'une augmentation de capital de la société ABIVAX², les seuils de 50% des droits de vote et 1/3 du capital de la société ABIVAX et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 5 232 579 actions ABIVAX représentant 10 644 836 droits de vote, soit 31,35% du capital et 45,68% des droits de vote de cette société³ ; et
- le 7 septembre 2022, par suite d'une augmentation de capital de la société ABIVAX⁴, les seuils de 30% et 25% du capital de la société ABIVAX et détenir, pour le compte desdits fonds, 5 309 579 actions ABIVAX représentant 9 755 474 droits de vote, soit 23,80% du capital et 34,06% des droits de vote de cette société⁵.

¹ Contrôlée à hauteur 39,66% du capital respectivement par MM. Philippe Pouletty et Bernard-Louis Roques. Ces derniers ne détiennent directement et indirectement aucun titre de la société ABIVAX.

² Cf. notamment prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 21-345 du 23 juillet 2021.

³ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 16 692 268 actions représentant 23 303 056 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Cf. notamment prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 22-368 du 2 septembre 2022 et communiqué de la société ABIVAX du 2 septembre 2022.

⁵ Sur la base d'un capital composé de 22 313 185 actions représentant 28 641 980 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.